

ANNEXE III

CARTE DES TERRITOIRES D'INTÉRÊT ET DE CONTRAINTES À L'AMÉNAGEMENT (2 feuillets)



Municipalité d'Austin

Règlement de zonage

Carte des territoires de contraintes

ANNEXE III / feuillet 2 de 2

Légende

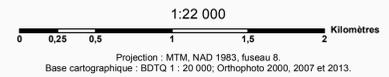
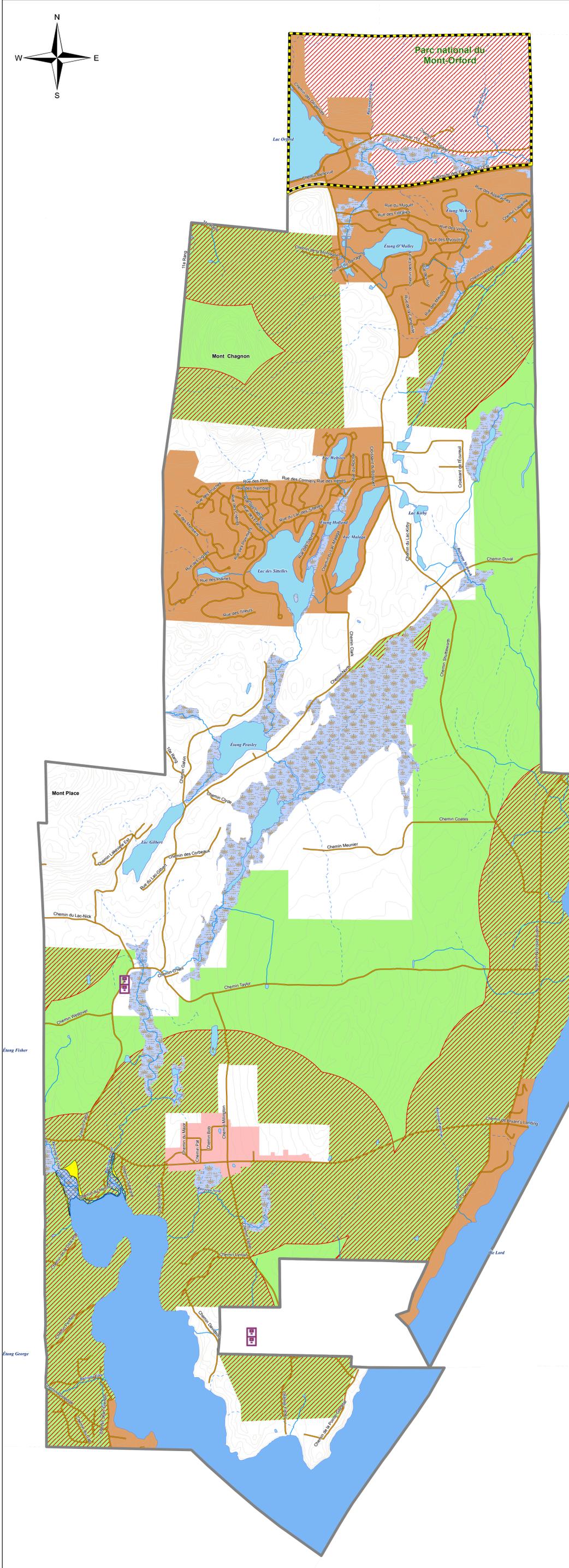
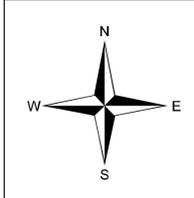
- Zone à risque d'inondation de récurrence 0-20 ans
- Zone à risque d'inondation de récurrence 20-100 ans
- Milieux humides
- Site d'enfouissement désaffecté
- Parc national du Mont-Orford

Aires d'interdiction des installations d'élevage porcin en ZAP

- Zone agricole permanente (installation possible seulement en ZAP)
- Zone d'interdiction aux installations d'élevage porcin
- Zone d'interdiction aux installations d'élevage porcin

Autres éléments

- Périmètre d'urbanisation (affectation urbaine locale)
- Zone sensible (résidentielle-villégiature et parc national)
- Lac Memphrémagog
- Limite de station touristique



Règlement de zonage # 16-430

Grille des modifications

Règlement no : _____	Adopté le : _____	Entrée en vigueur : _____
Règlement no : _____	Adopté le : _____	Entrée en vigueur : _____
Règlement no : _____	Adopté le : _____	Entrée en vigueur : _____
Règlement no : _____	Adopté le : _____	Entrée en vigueur : _____

Faisant partie intégrante du règlement numéro 16-430

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

DATE : 26 octobre 2016

Maire

Secrétaire-trésorier

Source : Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec © Gouvernement du Québec, tous droits réservés Orthophotographie 2000, 2007 et 2013

Réalisation : MRC de Memphrémagog Mai 2016

Conception : SCU Service Conseil en Urbanisme

Sceau